



Le Mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse

**PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT**

Le 18 novembre dernier, André CHANDERNAGOR nous quittait ; sa disparition a suscité une profonde émotion, en particulier chez celles et ceux qui l'avaient côtoyé. J'ai pu mesurer, notamment dans le canton de Bourgneuf, combien il avait marqué plusieurs générations de nos concitoyens.

Grand serviteur de l'État, Député, Ministre, premier Président de la Cour des Comptes. Ces éminentes fonctions ne le détournèrent jamais d'une passion : contribuer au développement de la Creuse. Alors Président du Conseil Général, il disait ne pas vouloir « gérer au quotidien, sans priorité préalablement établie ». Avoir une vision claire de l'avenir, définir une ligne ferme et s'y tenir (désenclavement, promotion culturelle, équipement touristique...) : telle fut sa méthode ; elle montra son efficacité et nous le remercions pour sa contribution à notre histoire collective.

Par ailleurs, il fut la voix et le visage de notre département dans de nombreux débats nationaux.

Le Premier Ministre Sébastien LECORNU annonce le passage très prochain à un «grand acte de décentralisation ». Il souhaite aller vite, avec une loi examinée avant les élections municipales de mars 2026.

Une telle précipitation suppose une absence de véritable consultation et un débat national escamoté. Il conviendrait, dans le contexte politique et financier actuel, de vérifier l'effectivité des compétences que l'État a transférées aux collectivités locales ces dernières décennies ; à l'évidence, les moyens financiers et humains n'ont pas suivi.

Commençons par combler ce manque avant d'envisager un nouveau cadre institutionnel. Accordons aux collectivités - sans attendre - les moyens d'agir et finissons-en avec cette habitude de recentralisation sournoise (notamment par l'excès de normes qui freinent et renchérissent les décisions publiques locales).

Finissons-en avec ces transferts de charges insidieux, à l'image de la sécurité, de la santé, de la petite enfance ou de la transition écologique.

L'année 2025 a été marquée par le 150^{ème} anniversaire du Sénat de la République. À l'heure où notre pays vit des turbulences politiques fortes, sans précédent sous la Vème République, il est utile de rappeler que notre régime républicain a été adopté à seulement une voix en 1875. La même année, et ce n'est pas un hasard, fut créé le Sénat. Si la démocratie reste le moyen pour choisir nos gouvernants, le but est bien la République, le choix commun de notre destin auquel vous, élus locaux, contribuez pleinement.

Lors de la prochaine publication de ce bulletin, je vous présenterai le contenu de la proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local et l'impact pour nos territoires de la loi de finances pour l'année 2026.

Nos propositions pour un budget juste envers les collectivités locales.

Nous nous tenons aux côtés des collectivités pour porter plusieurs recommandations fortes. L'objectif : garantir leur libre administration et un budget à la hauteur de leurs besoins.

- Indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation : le gel de cette dotation par le Gouvernement asphyxie encore un peu plus les collectivités.
- Renforcement du fonds de sauvegarde pour les Départements : ces derniers doivent faire face à une hausse exceptionnelle des dépenses sociales et à un manque de leviers fiscaux correspondants.
- Remplacement de la dotation globale de fonctionnement des Régions par un impôt dynamique assis sur la TVA, garantissant des recettes pérennes et évolutives.
- Augmentation du fonds vert, de la DETR et de la dotation de soutien à l'investissement local,
- Maintien de la dotation « Aménités rurales »,
- Opposition à l'affaiblissement de l'autonomie financière des collectivités (baisse des dotations, désarmement fiscal) et à la recentralisation financière (contrat de Cahors, DILICO),
- Opposition aux suppressions imparfaitement compensées des impôts locaux.

Il est temps de rompre avec la logique de défiance qui s'est installée entre l'État et les territoires.

Il est urgent de réinstaurer un véritable dialogue fondé sur le respect des responsabilités de chaque échelon.

Les propositions de loi que nous avons défendues au sénat pour les collectivités locales, depuis 2020.

- Proposition de résolution pour un nouvel acte de décentralisation (2020).
- Proposition de loi constitutionnelle visant à créer une loi de financement des collectivités territoriales et garantir la compensation financière des transferts de compétences (2022).
- Proposition de loi visant à démocratiser les fonctions électives et renforcer la protection des élus locaux (2023).
- Proposition de loi visant à favoriser la parité au sein des Exécutifs des intercommunalités (2023).
- Proposition de loi visant à instaurer une meilleure proportionnalité des effectifs des conseils municipaux pour les petites communes (2024).
- Proposition de loi visant à inscrire les élus locaux sur la liste des salariés protégés (2024).
- Proposition de loi visant à mieux indemniser et à simplifier l'organisation des élections pour les communes (2025).

Vous trouverez ci-après mon courrier au Premier Ministre, relatif au maintien de la DETR et la motion que j'ai présentée au Conseil Départemental, relative à la création d'une école vétérinaire.

Bourganeuf, le 30 octobre 2025



Objet : Opposition au projet de fusion de la DETR et défense du maintien d'une dotation spécifique aux territoires ruraux

Monsieur le Premier ministre,

**JEAN-JACQUES
LOZACH**

SÉNATEUR
DE LA CREUSE

PRÉSIDENT DU GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

MEMBRE DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET À LA
DÉCENTRALISATION

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL DE
BOURGANEUF

A été introduit dans le PLF 2026 (Projet de loi de Finances), le souhait de la disparition de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), qui serait noyée au sein d'une dotation indifférenciée, la regroupant avec la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation politique de la ville).

Je veux exprimer mon opposition radicale à la disposition visant la DETR. Le projet de fusion envisagé signifie la mort d'une dotation d'État (DETR) déterminante en matière de développement et de solidarité.

Le ciblage des conditions d'éligibilité exigées a donné une identité clairement rurale, voire hyper-rurale, à la DETR.

Elle est devenue le symbole de l'investissement de l'État sur les espaces retenus, le passage obligé pour tout projet d'envergure porté par une commune ou un E.P.C.I. Sa disparition, via une fusion à l'impact particulièrement aléatoire, traduirait un désintérêt de l'État vis-à-vis d'un dispositif unanimement reconnu et apprécié.

Elle est une dotation indispensable au développement des territoires concernés, trop souvent pénalisés par la faiblesse des investissements privés.

Le lien entre préfectures, sous-préfectures, collectivités territoriales, E.P.C.I. s'en trouverait fortement distendu.

Elle serait un très mauvais signal pour les ruralités, c'est-à-dire pour 80 % du territoire national, au sens de l'INSEE. Cette aide publique a fait ses preuves ; dans mon département, 1 euro de DETR génère 3 euros d'investissements, pour le plus grand bénéfice d'entreprises locales (notamment dans le secteur du B.T.P.). Sa gestion témoigne d'une grande efficacité, liée à une démarche de concrétisation au niveau départemental, associant services décentralisés de l'État et élus locaux.

Généralement, les délais séparant l'arrêté préfectoral d'attribution et la réception de l'opération n'excède pas deux ans, traduisant un considérable raccourcissement de mise en œuvre, en comparaison de l'ex- DGE (Dotation Globale d'Équipement) à laquelle elle a succédé en 2011.

Sur nos territoires aux réels handicaps structurels et historiques, son succès en a fait un marqueur fort de l'aide de l'État ; sa disparition (ou amalgame avec d'autres dotations), serait perçue comme un signe d'abandon, freinant la valorisation des atouts qui sont les nôtres, accroissant les difficultés à constituer des listes aux élections municipales de 2026 et contrariant l'engagement des élus dans le « grand acte de décentralisation » que vous avez annoncé.

L'enjeu de cette contribution de l'État et la menace qui pèse sur celle-ci, me paraissent suffisamment essentiels pour que je vous alerte sur son éventuelle remise en cause.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ET SANS MODIFICATION EN COMMISSION ET EN SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

MOTION d'URGENCE

Pour la création d'une école vétérinaire

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 10 octobre 2025,

Considérant :

- que plus de la moitié des vétérinaires exerçant en France, aujourd'hui, ont été formés à l'étranger ;
- que 53 % des primo inscrits à l'ordre national des vétérinaires sont diplômés d'une école étrangère (ex : Belgique, Espagne, Roumanie) ;
- que des écoles privées se créent (exemple à Rouen avec une école vétérinaire privée où l'année d'étude est facturée 18 000 €), mais répondent seulement en partie au besoin de formation non absorbé par les quatre écoles publiques ;
- la volonté exprimée régulièrement par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour qu'une école vétérinaire voit le jour à Limoges, au cœur du Limousin, terre d'élevage ; la Région, volontariste et engagée pour ce dossier, est déterminée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour sa réalisation ;
- que le bâtiment Omega Health dont la première pierre a été posée à Limoges le 30 septembre dernier pourrait accueillir dès la rentrée 2026 la 6^{ième} année de formation avant de déployer les autres années ensuite ;
- qu'un accord de principe pour la création de la 6^{ième} année à Limoges avait été donné par M. François Bayrou, alors Premier ministre ;

DEMANDE :

- à l'État de valider la création d'une école vétérinaire à Limoges.

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Mes collaborateurs parlementaires :

CREUSE :
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie MARTINON PIGEAT
05 55 64 14 1 9
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jjlozach@jjtozach.fr

PARIS :
Gabriel CAZAUBON
0142 342963
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06
jj.lozach@senat.fr